

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 octobre 2014

L'an deux mille quatorze

Le 16 octobre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 9 octobre 2014

Étaient présents : Pierre ALAMELLE, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Christopher DAVO, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT.

Absent excusé :

Frédérique ANGELETTI pouvoir à Philippe AUPHAN

David PACIOTTI

Marcel PELLEGRIN pouvoir à Christopher DAVO

Christophe RAMEAUX

1. Décisions modificatives au budget primitif

▪ Budget général de la commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au vote des virements suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	1 999,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-1 999,00

2. choix du bureau d'étude pour l'élaboration du PLU

Monsieur Serge Nardin, rapporteur de la commission M.A.P.A rappelle la délibération du 22 mai 2014 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols valant PLU et autorisant monsieur le maire à faire les démarches nécessaires de consultation des bureaux d'études sous la forme d'une procédure adaptée (art 28 du Code des Marchés Publics).

Il informe les membres de l'Assemblée que cette consultation a été lancée courant juin 2014. La commission M.A.P.A. chargée de l'étude des candidatures s'est réunie en juillet pour l'ouverture des plis. Quatorze candidatures ont été reçues.

Après examen des types de prestation, des délais de réalisation, des références, des moyens, du coût des missions et considérant les critères d'attribution énoncés dans le Règlement de la Consultation, la commission MAPA propose de retenir le cabinet HABITAT ET DEVELOPPEMENT – 17 place du marché – 84510 CAUMONT SUR DURANCE pour un montant hors taxe de 29 500 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.